

Charte du grimpeur de compétition et de ses parents

Saison 2023 - 2024

Contexte

Le club Sac à Pof offre un encadrement particulier aux compétiteurs, en leur consacrant des moyens humains, matériels et financiers conséquents.

Le club investit davantage sur les compétiteurs pour plusieurs raisons :

- Le club a choisi de se donner une vocation sportive ambitieuse, vis-à-vis de ses adhérents mais également de son environnement en répondant aux sollicitations de sa fédération et de ses instances délocalisées (ligue, comité territorial) à l'occasion de l'organisation de compétitions (accueil, arbitrage) ;
- Les compétiteurs et leurs parents sont des adhérents privilégiés qui représentent des forces vives auxquelles le club peut faire appel lors de ses temps-forts ;
- Les compétiteurs représentent l'image du club auprès du milieu sportif local, des autres clubs de la région et de sa fédération ;
- Les résultats des compétiteurs du club servent à établir le classement national des clubs, qui donne accès à des financements sous forme de subventions en fonction de la place obtenue.

Le compétiteur recevant davantage d'attention, le club attend en retour une implication de sa part à la hauteur des moyens qui lui sont consacrés. La présente charte détaille les engagements du club auprès du compétiteur et l'implication attendue par le compétiteur et ses parents.

Modalités d'accès aux groupes compétition

1. Deux groupes compétition sont organisés dans le club Sac à Pof :
 - Le groupe "**Compétition Mini-Perf**", accueillant les enfants des catégories U10 à U14 et certains U16 (ne remplissant pas les conditions d'accès au groupe supérieur), dont l'objectif est de faire découvrir la compétition aux plus jeunes, en les préparant et en les encadrant lors des championnats départementaux, régionaux et nationaux. Ce groupe s'entraîne au polyèdre le mercredi de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 17h30 à 19h30.
 - Le groupe "**Compétition Performance-National**", accueillant les membres des catégories U16, U18, U20, seniors et vétérans, dont l'objectif est de réaliser des podiums en compétition nationale et des finales à l'international. Ce groupe s'entraîne au Polyèdre le lundi et le mercredi de 18h30 à 20h30.
2. La constitution des groupes se fonde sur la **catégorie d'âge**, le **niveau** et l'**engagement**.

L'intégration d'un jeune au groupe compétition mini-perf se fait sur validation conjointe de son entraîneur et de l'entraîneur du groupe mini-perf. L'intégration au groupe compétition

performance-national est proposée en fonction des résultats nationaux et/ou lors d'un sélectif et de l'engagement du compétiteur constaté lors des entraînements.

Les entraîneurs décident chaque année de la composition des groupes. Le maintien au sein de ces groupes d'une année à l'autre est conditionné par le déroulement de l'année précédente (revue effectuée par l'entraîneur en fin de saison).

A titre informatif, en termes de niveau, les cotations attendues lors des compétitions de difficulté par catégorie¹ (2023-2024) sont les suivantes :

Catégorie	Qualifications	Finales
U10 (2016-2015) 8 - 9 ans	de 4c à 6c	7a
U12 (2014-2013) 10 - 11 ans	de 5a à 7a+	7b
U14 (2012-2011) 12 - 13 ans	de 6c à 7b+	7c
U16 (2010-2009) 14 - 15 ans	7a	8a
U18 (2008-2007) 16 - 17 ans	7b	8a
U20 (2006-2005) 18 - 19 ans	7b	8b
Senior (de 2004 à 1985) 20 - 39 ans	7c	8c
Vétéran	6b	8a

Engagements et implication du club

3. Le club propose deux créneaux d'entraînement pendant la semaine aux compétiteurs.

Les compétiteurs du groupe **"Compétition Performance-National"** peuvent rester après leurs séances jusqu'à la fermeture de la salle. Ils peuvent accéder aux salles de Sac à Pof lors de tous les créneaux adultes dans la semaine, sans restrictions.

Les compétiteurs du groupe **"Compétition Mini-Perf"** peuvent accéder aux créneaux adultes dans la semaine à condition d'être encadrés par un accompagnateur adhérent adulte.

4. Le club fournit gratuitement aux compétiteurs un T-shirt du club² permettant de participer aux compétitions. Il prête le matériel nécessaire aux sorties non encadrées des membres du groupe compétition : crashpads et casques pour tous, cordes pour les initiateurs.
5. Le club prend en charge les inscriptions des membres des groupes compétition pour toutes les compétitions du circuit fédéral (département/région/demi-France/France). Le club rembourse les frais de déplacement et d'hébergement à la demi-finale des championnats de France et aux championnats de France à concurrence d'une somme maximale forfaitaire déterminée au début de chaque année par le comité directeur.

¹ Astuce pour connaître la catégorie d'un compétiteur : considérer l'âge en 2024 et que "U" signifie "<". Exemple : si 12 ou 13 ans en 2024 : U14. Si 14 ou 15 ans en 2024 : U16. Si 16 ou 17 ans en 2024 : U18, etc.

² Lors des compétitions officielles, un compétiteur a l'obligation de porter le T-shirt de son club, faute de quoi il s'expose à un carton jaune. Deux cartons jaune dans l'année équivalent à un carton rouge, ce qui interdit au compétiteur de se présenter au reste des compétitions de l'année.

La participation aux autres compétitions nationales type contest, open national, coupe de France est sujette à la proposition de l'entraîneur qui en évalue la pertinence. Attention : l'entraîneur décide dès cette année qui pourra participer aux coupes de France. Les inscriptions aux compétitions promotionnelles ne participant pas au classement national ne sont pas prises en charge par le club.

6. Le club finance chaque année³ l'accès aux formations fédérales des membres des groupes compétition et de leurs parents adhérents : juge de bloc et de difficulté, initiateur SAE, ouvreuse de club. Les personnes ayant bénéficié de ces formations sont invitées en retour à rendre service au club lorsque l'occasion se présente.

Engagements et implication du grimpeur et de ses parents

7. Le compétiteur s'engage à **être ponctuel et assidu** dans sa participation aux créneaux d'entraînement de la semaine. Il prévient son entraîneur en cas d'impossibilité d'assister à l'entraînement ou de retard prévisible, afin que l'entraîneur puisse organiser sa séance en conséquence. Dès son arrivée, il se prépare rapidement pour être en mesure de participer à l'échauffement avec le groupe.
8. Le compétiteur s'engage à **respecter les encadrants et ses camarades**. Il est vigilant sur l'ensemble des aspects liés à la sécurité, attentif aux consignes et veille à ne pas toujours grimper avec les mêmes personnes, ce qui permet de forger un esprit de groupe. Il est enthousiaste et constructif dans ses interventions. Il présente une attitude irréprochable lors des compétitions.
9. Le compétiteur s'engage à **respecter le matériel**. Il se présente aux séances d'entraînement avec un équipement adapté à sa pratique sportive (chaussons, vêtements, pof, accessoires d'échauffement). Il participe au rangement du matériel ayant servi à la séance.
10. Toutes les catégories de compétiteurs s'engagent à participer à toutes les compétitions du circuit Fédéral de bloc, de difficulté ou de combiné (*championnats départementaux, championnats régionaux, la demi-finale des championnats de France et championnats de France s'il se qualifie*).

A noter : A partir de U16, les 3 meilleures performances par discipline sont retenues pour déterminer le classement national de fin de saison : Les compétiteurs sont donc invités dans la mesure du possible à participer à au moins 3 compétitions officielles de bloc et au moins 3 compétitions officielles de difficulté.

Le compétiteur à **partir de la catégorie U16** est **invité** à participer aux compétitions **d'escalade de vitesse**. Cette discipline étant peu pratiquée, il est plus facile d'obtenir un bon classement permanent, ce qui permet au club d'obtenir un meilleur classement national⁴. Par ailleurs, la participation aux championnats dans les 3 disciplines (difficulté, bloc, vitesse) permet de concourir pour le classement général du combiné au niveau régional et national, ce qui permet l'obtention de titres supplémentaires.

11. Le compétiteur à **partir de 12 ans** s'engage si possible à **se former en tant que juge de bloc et de difficulté niveau 1**. Ces formations permettent au compétiteur d'avoir une connaissance des règles des compétitions auxquelles il participe pendant l'année, mais également de rendre service au club en arbitrant lors des compétitions pour les autres catégories.

³ À concurrence d'un nombre maximum de formations déterminé au début de l'année par le comité directeur.

⁴ Le classement national des clubs est calculé en faisant la somme des places obtenues par ses quatre meilleures concurrentes ET ses quatre meilleurs concurrents au classement individuel, quelles que soient la discipline et la catégorie.

Des formations de juge sont organisées à chaque début de saison par le club. Une seule journée de formation dans chaque discipline suffit pour devenir juge pour la saison en cours et le rester pour les saisons suivantes. **Les parents sont également invités à y participer** afin de pouvoir officier eux aussi lors des compétitions auxquelles le club participe. Pour cela, ils doivent être licenciés. Sans juges en suffisance, certaines compétitions peuvent être compromises ou engager des pénalités au club⁵.

12. S'il y est invité, le compétiteur est **fortement incité** à accepter d'intégrer **les équipes départementales et régionales** et se rend disponible pour participer à leurs rassemblements.

13. Les parents du compétiteur s'engagent à assister aux **réunions du groupe compétition** de leur enfant ainsi qu'à **l'assemblée générale du club**.

Ils sont invités dans la mesure du possible à **participer** à l'occasion des compétitions **aux conduites** de leur enfant et à proposer le co-voiturage à d'autres.

Ils se soumettent à un devoir de réserve vis-à-vis des encadrants et n'interfèrent pas dans la relation entraîneurs/compétiteurs durant les entraînements : chacun son rôle.

Il est préférable qu'ils n'assistent pas aux entraînements de leur enfant, mais ils sont les bienvenus dans le hall ou dans les gradins en cas de besoin (club éloigné du domicile, discussions avec d'autres parents...). Un temps est prévu après chaque séance pour permettre aux parents d'échanger avec l'entraîneur de leur enfant. Ils peuvent également s'adresser aux correspondants du comité directeur auprès des groupes compétitions pour toute question.

14. Le compétiteur et ses parents **s'engagent à s'impliquer dans la vie du club** en participant à l'organisation des événements et des compétitions : démontage et nettoyage des prises, permanences lors des inscriptions, tenue de la buvette lors des compétitions...

15. Le compétiteur et ses parents sont invités à se former pour devenir **initiateur SAE⁶** et **ouvreur de club**. Ces formations sont prises en charge par le club, à concurrence d'un nombre maximum défini par le comité directeur chaque année. Elles sont ouvertes aux licenciés d'un niveau minimum de 5c en tête. La formation d'initiateur SAE est accessible dès 15 ans, celle d'ouvreur de club dès 16 ans. L'initiateur SAE est formé pour encadrer bénévolement en sécurité des groupes évoluant dans des salles. Cela lui permet d'intervenir en dépannage sur une séance, par exemple quand les salariés ne sont pas disponibles lorsqu'ils accompagnent lors des compétitions, ou de manière régulière sur un créneau le samedi.

Droit à l'image, communication

16. Le club souhaite valoriser son activité par l'intermédiaire de publications sur les réseaux sociaux, dans les revues municipales ou pour annoncer certains événements. La signature de la présente charte induit le consentement par le compétiteur et ses parents à l'utilisation par le club des photos et vidéos produites à l'occasion de l'activité des groupes compétition où son image apparaît.

⁵ Lors de chaque compétition auxquelles le club inscrit des compétiteurs, il doit également inscrire des juges officiels, faute de quoi le club s'expose à devoir payer des amendes.

⁶ SAE signifie "Structure Artificielle d'Escalade".

17. Chaque année, deux correspondants du comité directeur auprès des groupes compétition sont identifiés. Ce sont les intermédiaires privilégiés entre les parents et le comité directeur.
- Correspondante du groupe "Compétition Performance-National" : Gwenaëlle LUDES (maman de Candice, U18) : gwenaelle.sacapof@gmail.com (06.64.12.54.09).
 - Correspondante du groupe "Compétition Mini-Perf" : Aurélie BERTHOLON (maman de Margot, U16) : aurelie.sacapof@gmail.com (06.63.42.24.19).
18. Un groupe Whatsapp regroupant l'ensemble des compétiteurs et leurs parents est constitué pour permettre des échanges informels, organiser des covoiturages... et partager des photos et vidéos lors des compétitions. Merci de bien vouloir vérifier votre appartenance à ce groupe au début de l'année et de nous indiquer les mises à jour à effectuer pendant l'année.
19. Un 2ème groupe Whatsapp dédié uniquement aux inscriptions où un fichier partagé est constitué. Il permet de recenser les inscriptions aux compétitions. Afin que ces informations primordiales soient **lues par tous**, ce groupe ne doit pas servir pour diffuser d'autres informations. Il est par ailleurs vivement conseillé d'activer les notifications.

Coaching privé

20. Si le compétiteur souhaite faire appel à un coach privé pour compléter ses entraînements, il doit le faire dans le respect des modalités suivantes :
- Les séances de coaching ne doivent pas intervenir dans les salles de Sac à Pof ;
 - Pendant les séances du groupe compétition, les seules directives à appliquer sont celles de l'encadrant du club ;
 - Il est préférable de signaler à l'encadrant du club l'existence du coach privé et la nature des séances pratiquées afin de prévenir tout risque de blessure.

Signature par le compétiteur et ses parents

Nom et prénom du compétiteur :

Date & signature :

Parent 1 :

Date & signature :

Parent 2 :

Date & signature :